

**AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE CIRCULATION
POUR VEHICULE DONT LE PTAC EST SUPERIEUR A
19T SUR LA D902 entre le PR 120+0700 et le PR 131+0155**

**DEROGATION A L'ARRÊTÉ DE CIRCULATION DU
29 Mai 2002 relatif a la limitation de tonnage dans le tunnel du
Galibier**

VALABLE le 08/10/2025 et le 09/10/2025

Considérant l'arrêté de circulation en date 29 mai 2002 interdisant la circulation des véhicules de plus de 3.5 tonnes sur la RD 902 du Hameau de bonne nuit (PR 120+0700) jusqu'au tunnel du Galibier (PR 131+0155)

Considérant qu'il n'existe pas d'autres routes de desserte locale pour faire passer le véhicule GRIFFON sur la D902 entre le PR 120+0700 (hameau de Bonnenuit) et le PR 131+0155 (tunnel du Galibier)

Considérant la nécessité pour l'Etat-Major de la zone Sud-est, de faire passer le véhicule GRIFFON, entre le 08/10/2025 et le 09/10/2025 sur la D902 (Itinéraire en annexe).

Une autorisation exceptionnelle de circulation est accordée du 08/10/2025 au 09/10/2025.

Titulaire (Nom et adresse)	État-Major de la Zone Sud-Est 22 Avenue Leclerc 69007 Lyon Tél : 04.37.27.21.60 / PNIA : 864.691.21.60 vincent-g.marie@intradef.gouv.fr emzd-lyon-voie-routiere.resp.fct@intradef.gouv.fr
Immatriculation	6254 0067 (GRIFFON)

Cette autorisation est délivrée pour le passage du véhicule GRIFFON à l'exclusion de tout autre déplacement.

Une copie de cette autorisation devra être disponible dans le véhicule.

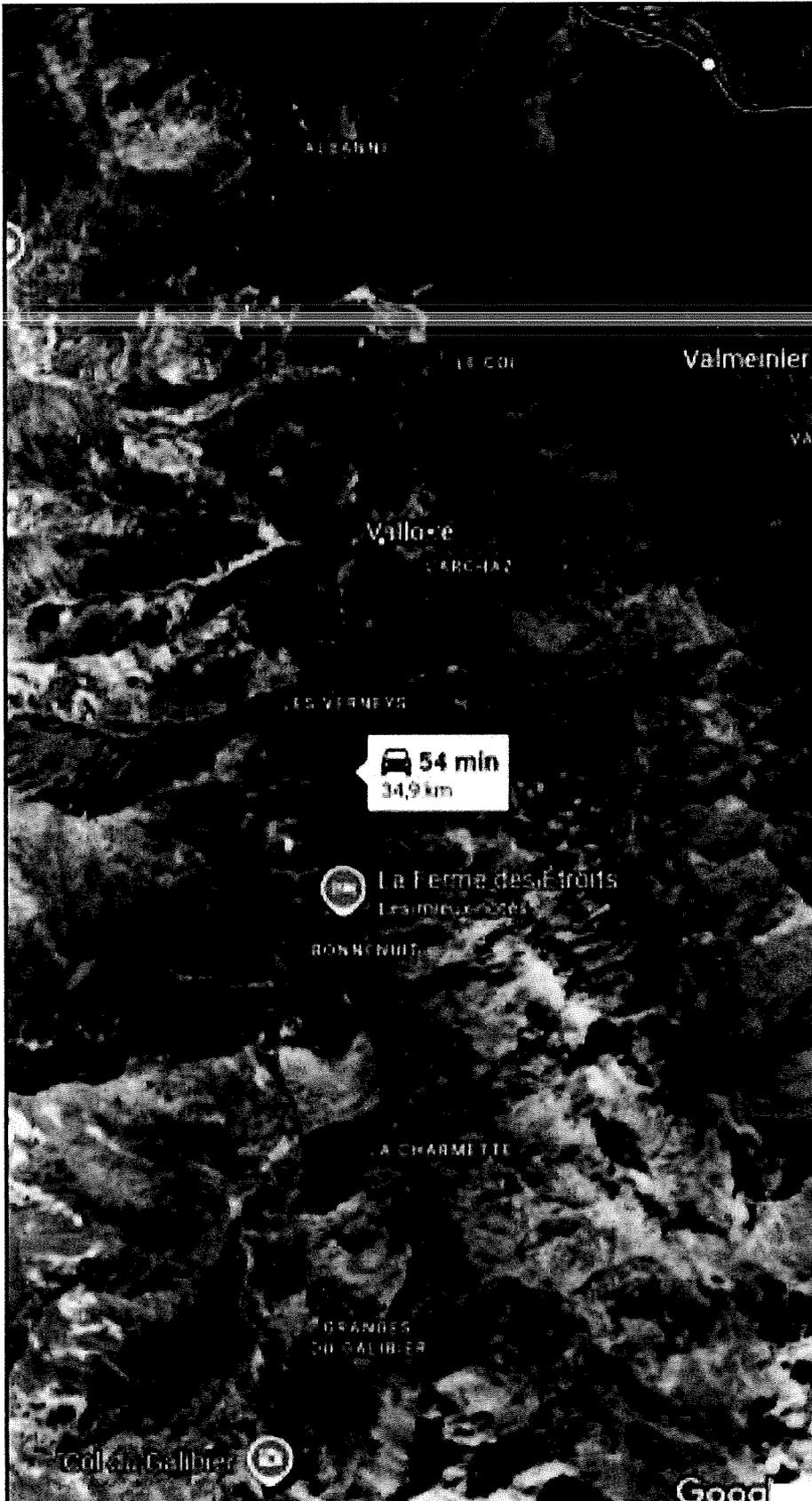
CHAMBERY, le

Pour le Président du Conseil départemental de la Savoie

Copies pour information :

- MTD de la Maurienne
- Groupement de Gendarmerie

ANNEXE : ITINERAIRE



30 SEP. 2025

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

Signé par : Gabriel DERAIN
Date : 28/09/2025
Qualité : Adjoint au directeur des
infrastructures Pôle maintenance